



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial



RAPPORT PÉRIODIQUE

Manuel

à l'usage des gestionnaires de sites

Sommaire

Plateforme du Rapport périodique.....	4
Le premier cycle du Rapport périodique	4
Quels sont les résultats escomptés ?.....	5
Le questionnaire du Rapport périodique	6
Rôles and responsabilités	6
Section I	6
Section II	6
Comment procéder ?.....	7
Accès	7
Langue.....	7
Éléments du questionnaire en ligne.....	8
Page d'accueil.....	8
Page du rapport.....	8
Organisation de la section II.....	11
Points important à prendre en considération.....	16
Enregistrement de l'information.....	16
Biens en série	16
Biens transfrontaliers et transnationaux.....	16
Gestion de temps	16
Feuille de route.....	17
Contacts	18

Ce manuel a été conçu avec l'aimable concours de la Principauté de Monaco et de la Fondation nordique du patrimoine mondial.

Gestionnaire de site,

Vous avez été invité(e) à participer à l'exercice de soumission du Rapport périodique sur la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de 1972. Cet exercice permet d'évaluer l'application de la Convention du patrimoine mondial par les États parties, aide à mettre à jour l'information relative aux biens du patrimoine mondial et fait le point d'éventuels changements de leur état de conservation. Il est alors possible de formuler des stratégies visant à renforcer les capacités des États parties et à mettre sur pied des mécanismes plus durables de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leurs territoires.

La plupart des biens du patrimoine mondial font certes l'objet d'activités de recherche, de suivi et d'évaluation de leur état de conservation s'inscrivant dans le cadre qui leur est propre, mais il est aussi nécessaire de passer en revue l'ensemble de ce patrimoine. Tous les six ans, par rotation, les États parties de chaque région doivent soumettre un rapport à l'UNESCO. À la lumière de ces rapports, le Comité du patrimoine mondial est à même d'apprécier la situation des biens, et de décider le cas échéant qu'il convient de prendre des mesures pour faire face aux défis et remédier aux problèmes récurrents.

Votre participation à cet exercice est de la plus grande importance. Les gestionnaires de sites connaissent mieux que quiconque la situation, les défis, les opportunités et les difficultés pour ce qui concerne la gestion, la protection, la conservation et la mise en valeur des biens du patrimoine mondial dont ils ont la charge.

Nous avons conçu le présent manuel afin d'expliquer comment va se dérouler l'exercice du Rapport périodique et de faciliter votre participation à cet exercice. Toute observation ou question que vous souhaiteriez néanmoins formuler demeure la bienvenue. N'hésitez pas à nous en faire part.

Convaincus que l'exercice du Rapport périodique vous sera utile dans votre travail quotidien, nous voudrions vous remercier de prêter votre concours à la bonne marche de cet exercice.

La Convention de 1972 et son application

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 est un moyen essentiel d'assurer la conservation du patrimoine dans toutes les régions du monde. Elle a été ratifiée par 190 des 193 États membres de l'UNESCO, et la Liste du patrimoine mondial instituée par elle compte 936 biens (au 1er janvier 2012). En joignant leurs forces pour protéger et avoir à cœur le patrimoine naturel et culturel mondial, les États parties à la Convention manifestent leur volonté partagée de préserver cet héritage afin de le transmettre aux générations futures. Les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial bénéficient de leur rattachement à un réseau international, lequel permet d'avoir accès à des conseils techniques sur les mesures de préservation et les mécanismes de suivi appropriés.

Plate-forme dédiée à l'exercice du Rapport périodique

Une plate-forme, disponible sur le site Web du Centre du patrimoine mondial, <http://whc.unesco.org/fr/153>, rassemble toutes les informations utiles concernant l'exercice de l'exercice du Rapport périodique.

Vous pourrez y consulter (directement ou en cliquant sur les liens correspondants):

- les informations concernant tous les biens du patrimoine mondial ;
- les rapports sur l'état de conservation ;
- les décisions du Comité du patrimoine mondial ;
- les résultats du premier cycle de du Rapport périodique ;
- des explications techniques ;
- d'autres renseignements relatifs à la l'exercice du Rapport périodique.

Tous les gestionnaires de sites pourront accéder à cette plate-forme en saisissant sur le site Web du Centre du patrimoine mondial le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur auront été communiqués après le lancement de l'exercice.

Le premier cycle de l'exercice du Rapport périodique

Le premier cycle de l'exercice du Rapport périodique pour l'Amérique du Nord a été mené à bien entre 2001 et 2005 et ses résultats et le Plan d'action ont été présentés et adoptés par le Comité du patrimoine mondial à sa 29e session en 2005.

En ce qui concerne l'Europe, le premier cycle s'est déroulé en 2005 et 2006, et les résultats et le Plan d'action ont été présentés au Comité du patrimoine mondial et adoptés par celui-ci à sa 30e session en 2006.

Dans les deux cas, seuls ont été pris en considération les biens inscrits au plus tard en 1998.

Le deuxième cycle de l'exercice du Rapport périodique pour l'Europe et pour l'Amérique du Nord débute en 2012 ; les résultats et les Plans d'action seront présentés au Comité du patrimoine mondial en 2014 (pour l'Amérique du Nord) et en 2015 (pour l'Europe), respectivement.

Quels sont les résultats escomptés ?

Les informations que vous fournirez au cours de l'exercice du Rapport périodique aideront à :

- évaluer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ;
- déterminer si la valeur universelle exceptionnelle (VUE*) a été préservée au fil du temps pour tous les biens du patrimoine mondial ;
- résoudre les problèmes et questions en suspens dans le cadre d'un processus décisionnel éclairé ;
- partager les données d'expérience, les bonnes pratiques, les connaissances et les enseignements amassés par les États parties, les gestionnaires de sites et les autres praticiens du patrimoine mondial ;
- encourager la coopération et l'établissement de réseaux entre partenaires ;
- mettre à la disposition des États parties, des institutions nationales, du Comité du patrimoine mondial et du Centre du patrimoine mondial un outil propre à faciliter la décision ;
- faire mieux connaître la *Convention du patrimoine mondial*, et en particulier l'importance de la VUE et des concepts d'authenticité et d'intégrité.

Les informations collectées à la faveur de l'exercice du Rapport périodique seront utilisées pour rédiger, en consultation avec les points focaux nationaux, un rapport final qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial. Le rapport final servira de base à l'élaboration de plans d'action ciblés aux échelons national et régional, conçus en fonction des besoins, des défis, des menaces, des points forts et des opportunités identifiés et décrits à l'issue de l'exercice de du Rapport périodique.

Valeur universelle exceptionnelle

** Le concept de « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) est la pierre angulaire des processus intéressant le patrimoine mondial (propositions d'inscription, l'exercice du Rapport périodique, etc.) et le fondement sur lequel sont mis en œuvre la protection et la gestion d'un bien. Il est défini comme désignant « une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière » (paragraphe 49 des Orientations). Il est souvent difficile d'interpréter ce concept et d'en faire comprendre le sens, mais il demeure au cœur de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.*

Le questionnaire de du Rapport périodique

L'exercice de du Rapport périodique repose sur un questionnaire en ligne organisé en deux parties :

- La section I porte sur les dispositions législatives et administratives adoptées par l'État partie et les autres mesures qu'il a conçues en vue de l'application de la *Convention*, ainsi que sur les éléments détaillés de l'expérience acquise dans ce domaine. Cette section est remplie par le **point focal national** de chaque État partie.
- La section II du questionnaire porte sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. En votre qualité de gestionnaire du site, vous devrez répondre à certaines des questions posées dans cette section. Dans la pratique, celle-ci aborde un large éventail de points en rapport avec la conservation, la protection et la gestion du bien du patrimoine mondial.

Qui est concerné ? – Rôles et responsabilités

Section I du questionnaire

- Le Centre du patrimoine mondial pré-remplit certaines parties de la section I à l'aide des données disponibles auprès du Centre du patrimoine mondial.
- Les points focaux nationaux complètent la section I du questionnaire et soumettent leurs réponses au Centre du patrimoine mondial. Ils doivent notamment confirmer les données des parties pré-remplies, répondre aux questions à choix multiples et, si nécessaire, formuler leurs observations.

Section II du questionnaire

- Le Centre du patrimoine mondial pré-remplit certaines parties de la section II à l'aide des données disponibles auprès du Centre du patrimoine mondial.
- Les gestionnaires de sites complètent la section II du questionnaire. Ils doivent notamment confirmer les données figurant dans les parties pré-remplies, répondre aux questions à choix multiple, formuler leurs observations si nécessaire et évaluer de manière détaillée les facteurs qui affectent le bien du patrimoine mondial.
- Les points focaux nationaux valident les réponses à la section II du questionnaire avant de les soumettre au Centre du patrimoine mondial. Valider signifie vérifier qu'il a bien été répondu à toutes les questions de manière appropriée et complète.

Comment procéder ?

Accès au questionnaire du Rapport périodique

Vous pouvez accéder au questionnaire en ligne en saisissant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe personnels sur le site Web du Centre UNESCO du patrimoine mondial. Avant le lancement du deuxième cycle de l'exercice du Rapport périodique, le point focal national doit communiquer le détail de vos coordonnées au Centre du patrimoine mondial, lequel créera pour vous un nom d'utilisateur et un mot de passe qu'il vous transmettra par courriel d'ici le 1er septembre 2012, après le lancement de l'exercice. Si vous n'avez pas reçu ces informations ou si vous ne parvenez pas à accéder au questionnaire, veuillez prendre contact avec votre point focal national.

Periodic Reporting Questionnaires

If you do not have a username

Please follow the link below to register with the UNESCO website. Once you have received the confirmation email, please send an email with your username to wh-periodicreporting@unesco.org so that you can be authorized for the field testing.

If you have a username

nom d'utilisateur

Se souvenir de mon profil

✓ S'identifier

[Mot de passe oublié ?](#)

[Devenez membre](#)

Le lien ci-dessous permet d'accéder au questionnaire en ligne :

<http://whc.unesco.org/fr/rp-questionnaire/>. Il est également accessible depuis la plateforme dédiée à l'exercice du Rapport périodique en Europe et Amérique du Nord : <http://whc.unesco.org/fr/153>.

Langue

Le questionnaire existe en anglais et en français, et les réponses peuvent être formulées dans l'une ou l'autre de ces deux langues. Si, pour des raisons de commodités, vous préférez utiliser une autre langue, veuillez consulter votre point focal national. Veuillez noter que le point focal national est tenu de faire en sorte que toutes les informations fournies par vous dans une autre langue soient traduites en anglais ou en français avant soumission au Centre du patrimoine mondial.

Accueil Aide statistics Langues

Vos réglages ont été modifiés

Choisir une langue

Français

English

Français

✓ Sauvegarder les préférences

Entrez le nom d'un état ou d'un site

Rechercher

Éléments du questionnaire en ligne

Page d'accueil

La page d'accueil propose, entre autres, les diverses fonctions suivantes :

Nouveau rapport: Vous pouvez créer un nouveau rapport lors de votre première connexion en cliquant sur le bouton « Nouveau rapport ». Veuillez noter qu'il n'est possible de remplir qu'un seul questionnaire par bien.

Suivi automatique : Les réponses déjà fournies au questionnaire sont automatiquement sauvegardées chaque fois que vous cliquez sur le bouton « Enregistrer ». La prochaine fois que l'utilisateur accédera au questionnaire en ligne, un lien direct vers la dernière page consultée s'affichera.

Pour en savoir plus : Un clic sur « Aide » permet d'obtenir des informations additionnelles sur un point particulier.

Verrouillage/déverrouillage : Le point focal national peut verrouiller et déverrouiller un questionnaire. Une fois verrouillé, le questionnaire ne peut plus être modifié par le gestionnaire du site. Si le questionnaire relatif au bien dont vous avez la charge est verrouillé, veuillez consulter votre point focal national.

Soumission : Seul le point focal peut soumettre un questionnaire au Centre du patrimoine mondial lorsque celui-ci est totalement rempli (jauge d'avancement affichant 100 %). Une fois soumis au Centre du patrimoine mondial, un questionnaire ne peut plus être modifié par le point focal ou le gestionnaire du site.

Page du rapport

La page du rapport contient cinq zones principales :

La barre de navigation en haut de page : Les boutons de cette barre de navigation permettent à l'utilisateur d'accéder rapidement à la page d'accueil, aux rubriques de l'aide et notes du guide, au choix de la langue, aux fonctions d'impression et d'exportation d'une partie ou la totalité du questionnaire.



La barre des pages : Elle ne s'affiche dans la barre de navigation en haut de page que lorsque vous consultez le questionnaire, et vous permet de vous déplacer à l'intérieur du questionnaire. Vous pouvez vous déplacer de quatre façons différentes:

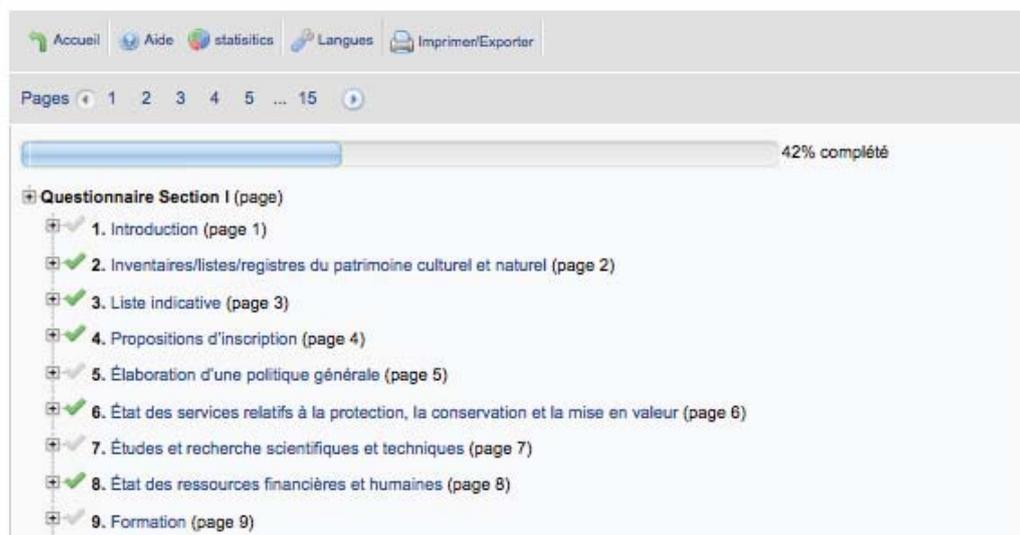


- Cliquer sur les flèches de part et d'autre de la barre pour vous rendre à la page précédente ou à la page suivante.
- Cliquer sur un numéro de page pour vous rendre directement à cette page.
- Cliquer sur le bouton « Navigation » pour ouvrir le panneau de navigation, qui affiche la liste de tous les chapitres du questionnaire.
- Cliquer sur les boutons « + » pour déployer l'arborescence du questionnaire, puis cliquer sur un chapitre ou une sous-page ou question pour vous y rendre directement.

Des coches indiquent les questions auxquelles il doit être obligatoirement répondu. Les questions cochées en gris sont celles auxquelles il n'a pas encore été répondu. Celles auxquelles il a été répondu sont cochées en vert. Des drapeaux verts signalent les questions facultatives.

Veillez noter que lorsque vous naviguez dans le questionnaire, vous devez enregistrer les contenus en cliquant sur le bouton « Enregistrer » (voir plus bas) avant de changer de page pour ne pas perdre les données.

Suivi automatique : L'outil en ligne sauvegarde automatiquement les réponses déjà apportées au questionnaire chaque fois que vous cliquez sur le bouton « Enregistrer ». La prochaine fois que l'utilisateur accédera au questionnaire en ligne, un lien direct vers la dernière page consultée s'affichera.



Contenu du questionnaire : Des textes d'aide peuvent être consultés pour toutes questions. Pour y accéder, cliquer sur « Aide».

Question 1.1  [aide](#) 

Nom du bien du patrimoine mondial

Veillez noter que tout changement de ces données doit être examiné par l'organisation consultative concernée et approuvé par le Comité du patrimoine mondial. la procédure et la date limite de demande de modification figurent au paragraphe 167 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*: « Un Etat partie peut demander que le Comité autorise un changement de nom d'un bien déjà inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Une demande de changement de nom doit être reçue par le secrétariat au moins 3 mois avant la réunion du Comité ». S'il s'agit de changements mineurs, par ex. des fautes de frappe et sans relation avec le contenu, merci de prendre contact avec le centre du patrimoine mondial à l'adresse wh-periodicreporting@unesco.org .

Le bouton « Enregistrer » : Le bouton « Enregistrer » qui figure en bas de page permet de sauvegarder le questionnaire (sans quitter la page). Un message de confirmation s'affiche lorsque la page est sauvegardée. N'oubliez pas d'enregistrer les contenus avant de changer de page de façon à ne pas perdre de données. Les données enregistrées peuvent être modifiées.

13.5.1 UNESCO
13.5.2 Organisations consultatives
13.5.3 Etat partie
13.5.4 Gestionnaires de sites

Question 13.5  [aide](#)  [effacer](#) 

Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de rapports périodiques (Questions 13.1 à 13.5)

The page at whc.unesco.org says:
En changeant de page, vous perdrez toute donnée non sauvegardée. Etes vous sûr de vouloir changer de page ?

14. Merci d'avoir rempli la/les section(s) II.1 et d'avoir vérifié au Centre du patrimoine mondial.

 **Sauvegarder**

Pages 1 ... 11 12 13 14 15

Organisation de la section II du questionnaire du Rapport périodique

1. Données du patrimoine mondial (page 1)
2. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (page 2)
3. Facteurs affectant le bien (page 3)
4. Protection, gestion et suivi du bien (page 8)
5. Résumé et conclusions (page 17)
6. Statut du Patrimoine mondial et conclusions de l'exercice d'établissement du Rapport périodique (page 20)

Le questionnaire du Rapport périodique est conçu pour être aussi simple à comprendre et à utiliser que possible. Des explications sont données pour chaque question afin de clarifier tout ce qui pourrait susciter des interrogations. Néanmoins, vous souhaitez peut-être prendre note des points ci-après.

Au chapitre 2 du questionnaire, vous constaterez peut-être que la partie relative à la déclaration de valeur universelle exceptionnelle n'est pas pré-remplie, alors même qu'un projet de déclaration a été soumis au Centre du patrimoine mondial. Il se peut que le questionnaire ait été rempli avant que le Comité du patrimoine mondial n'approuve officiellement la déclaration, de sorte que le Centre du patrimoine mondial n'a pu l'inclure dans les parties pré-remplies. Il n'est pas nécessaire ni possible d'importer le texte de la déclaration dans le questionnaire, mais vous pouvez, au besoin, fournir de plus amples informations à son sujet dans le champ prévu pour vos observations.

Au chapitre 4, question 4.4.1, il vous est demandé d'indiquer la part relative en pourcentage des diverses sources de financement des coûts de conservation. Pour permettre l'analyse de ces données, veuillez vous assurer que le total des pourcentages indiqués est bien de 100 %.

4.4. Ressources financières et humaines

Question 4.4.1  [aide](#)  [effacer](#) 

Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (ne fournissez pas les données monétaires, mais le pourcentage relatif aux sources de financement)

4.4.1.1	Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	<input type="text"/>	%
4.4.1.2	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	<input type="text"/>	%
4.4.1.3	Gouvernemental (national/fédéral)	100	%
4.4.1.4	Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	<input type="text"/>	%
4.4.1.5	Gouvernemental (Local/municipal)	<input type="text"/>	%
4.4.1.6	Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	<input type="text"/>	%
4.4.1.7	Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	<input type="text"/>	%

Le chapitre 5 a pour objet divers tableaux récapitulatifs et conclusions préliminaires fondés sur les informations communiquées dans les chapitres précédents. Il vous sera demandé d'expliquer de manière plus détaillée les aspects que vous jugez les plus pertinents s'agissant des facteurs qui affectent le bien (voir plus bas) et des besoins de gestion. À la question 5.2, il vous est plus précisément demandé de revenir sur les principaux besoins de gestion cités au chapitre 4 et d'indiquer les mesures correctives actuellement utilisées pour y faire face, les actions pouvant être menées à l'avenir, les calendriers d'application, les organismes responsables, etc. Cette évaluation est indispensable pour l'analyse des besoins de gestion les plus pertinents concernant le bien du patrimoine mondial dont vous avez la charge.

5.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins de la gestion

La section 5.2 vous aidera à mettre en évidence les principaux besoins de gestion que vous avez identifiés dans la Partie 4. Cela permettra de discuter des mesures correctives que vous appliquez actuellement pour satisfaire ces besoins de gestion et de/des actions que vous avez l'intention de mener pour aborder ces questions.

4.2 Mesures de protection

Question 4.2.3 

Les mesures de protection dans la zone tampon sont inadaptées

Actions | Calendrier | Organismes | Commentaires

Actions

4.3 Système de gestion/Plan de gestion

Question 4.3.10 

Il n'y a pas de contacts avec le secteur industriel concernant la gestion du bien

Actions | Calendrier | Organismes | Commentaires

Actions

4.6 Education, information et sensibilisation

Question 4.6.3 

Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation limité et ponctuel

Actions | Calendrier | Organismes | Commentaires

Brèves explications concernant les facteurs qui affectent le bien (points 3.1-3.17 et 5.1 du questionnaire)

Au chapitre 3 du questionnaire, il vous sera demandé de donner des renseignements sur divers facteurs affectant le bien. Vous devrez indiquer si ces facteurs ont, ou pourraient avoir, des impacts positifs ou négatifs actuels, se produire à l'intérieur, à l'extérieur du bien, ou bien les deux, et être actuels ou potentiels, et préciser l'origine de chaque impact. Les facteurs sont regroupés en 13 rubriques, qui sont brièvement explicitées. Cette liste générique recense les facteurs pouvant affecter tous les types de biens du patrimoine mondial. Peut-être constaterez-vous donc qu'ils ne s'appliquent pas tous au bien dont vous avez la charge.

La première étape de l'évaluation consiste à cliquer dans la case figurant sous chaque facteur pour indiquer si celui-ci s'applique ou pas au bien considéré. Veuillez noter que sont pris en considération les facteurs aussi bien positifs que négatifs. De plus, certains facteurs peuvent avoir un impact au moment présent ou risque fortement d'affecter le bien dans un proche avenir – dans les deux cas, cliquez la case que vous considérez la plus pertinente.

Si vous ne considérez pas un facteur comme applicable, passez au facteur suivant. Lorsque vous indiquez un facteur comme étant applicable, une deuxième ligne de questions d'évaluation s'affiche.

Question 3.1.1 effacer

Habitat

par exemple:
urbain de grande hauteur/expansion urbaine, mitage/modification de la ligne d'horizon, etc.

S'applique Ne s'applique pas

Question 3.1.2 effacer

Développement commercial

par exemple :
gratte-ciel, grands centres commerciaux, empiètement/modification de la ligne d'horizon, etc.

S'applique Ne s'applique pas

Impact		Impact		Origine	
positif	négatif	actuel	potentiel	intérieure	extérieure
<input type="checkbox"/>					

Question 3.1.3 effacer

Zones industrielles

par exemple :
usines isolées disséminées, zones industrielles, empiètement/modification de la ligne d'horizon, etc.

S'applique Ne s'applique pas

Il vous sera aussi demandé aux fins de l'évaluation quel est l'impact du facteur et son origine. L'impact peut être jugé positif, négatif ou les deux à la fois ; il peut être considéré comme actuel, potentiel ou les deux à la fois ; enfin, l'origine du facteur peut être considérée comme interne au facteur, extérieure au facteur ou les deux à la fois. Pour chacun de ces sous-points, vous devez cliquer dans une case au moins.

À la fin de la liste des facteurs, vous avez la possibilité (question 3.14) de mentionner tous autres facteurs qui affectent le bien mais ne figurent pas dans la liste générique.

Question 3.14.1
 effacer

Autre(s) facteur(s)

À la fin de la section du questionnaire portant sur les facteurs, un tableau récapitulatif (point 3.15 du questionnaire) est généré automatiquement. Vous souhaitez peut-être examiner ce tableau afin de vérifier qu'il correspond bien à la situation présente du bien.

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact	Origine
3.2 Infrastructures de transport		
3.2.1 Infrastructures de transport de surface		
3.2.3 Infrastructures de transport maritime		
3.2.4 Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport		
3.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services		
3.3.4 Installations localisées		
3.4 Pollution		
3.4.2 Pollution des eaux souterraines		
3.4.5 Déchets solides		
3.7 Conditions locales affectant le tissu physique		
3.7.2 Humidité relative		
3.7.6 Eau		
3.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine		
3.8.4 Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels		
3.11 Evènements écologiques ou géologiques soudains		
3.11.2 Tremblement de terre		
3.13 Gestion et facteurs institutionnels		
3.13.1 Activités de recherche/de suivi à faible impact		
3.13.3 Activités de gestion		

Légende

 actuel
 potentiel
 négatif
 positif
 intérieure
 extérieure

Un autre tableau généré automatiquement vous permettra d'évaluer les facteurs ayant actuellement un impact négatif sur le bien (point 3.16 du questionnaire). Pour chaque facteur négatif actuel, vous serez invité à donner des indications détaillées sur cinq aspects particuliers :

- **L'échelle spatiale** de l'impact (en indiquant si la surface affectée par le facteur est moins de 10%, 11-50%, 51-90% ou 91-100%).
- **L'échelle temporelle** de l'impact (en précisant si la fréquence du facteur fait sentir ses effets de manière unique/rare, intermittente/sporadique, fréquente ou en cours).
- **L'impact** sur les attributs dans lesquels se manifeste la valeur universelle exceptionnelle (en se reportant à la question 2.3 du questionnaire et en précisant si l'impact est insignifiant, mineur, significatif ou catastrophique).
- Les **mesures et capacités de réaction du gestionnaire** déployé pour faire face aux besoins (capacité haute, capacité moyenne, capacité faible, absence de capacité/aucune ressource).
- La **tendance** évolutive durant les six dernières années (en hausse, statique, en baisse).

À la question 5.1, il vous sera demandé de citer les six principaux facteurs négatifs, en indiquant pour chacun les critères, les actions, le suivis, les calendriers d'application, les organismes responsables, etc. Cette évaluation est indispensable pour analyser les facteurs les plus pertinents pour le bien du patrimoine mondial dont vous avez la charge.

5.1. Tableau récapitulatif 1 - Facteurs affectant le bien

La section 5.1 vous aidera à dégager les six facteurs négatifs les plus importants que vous avez identifiés à la section 3 et à rendre compte des mesures prises en matière de gestion face à ces facteurs négatifs.

3.2 Infrastructures de transport

Question 3.2.1

Infrastructures de transport de surface

Nom	Impact	Origine
3.2.1 Infrastructures de transport de surface		

[Critères](#)
[Actions](#)
[Suivis](#)
[Calendrier](#)
[Organismes](#)
[Commentaires](#)

Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés

Question 3.2.3

Infrastructures de transport maritime

Nom	Impact	Origine
3.2.3 Infrastructures de transport maritime		

[Critères](#)
[Actions](#)
[Suivis](#)
[Calendrier](#)
[Organismes](#)
[Commentaires](#)

Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés

Points importants à prendre en considération

Il ne doit être soumis qu'un seul Rapport par bien du patrimoine mondial (section II).

- **Enregistrement de l'information** : Vos réponses ne sont pas mémorisées lorsque vous changez de page. Vous devez enregistrer les données avant de quitter chaque page.
- **Biens en série** : Pour les biens en série, il ne doit être soumis qu'un seul questionnaire (section II) par bien, rempli en consultation avec tous les gestionnaires de sites compétents et autres parties prenantes.
- **Biens transfrontaliers et transnationaux** : Pour les biens transfrontaliers et transnationaux, il ne doit être soumis qu'un seul questionnaire (section II). Celui-ci doit être rempli conjointement, ou en étroite concertation, par les États parties concernés. Les États parties désignent pour chaque bien transfrontalier et transnational un point focal chargé de valider les réponses à la section II du questionnaire.

Dans le cas de biens situés sur les territoires d'États parties appartenant à des groupes appelés à établir leur rapport périodique à des périodes différentes (2012-2013 et 2013-2014), les États parties concernés ont été invités à décider s'ils soumettraient leurs réponses au questionnaire à la fin de la première période d'un an (31 juillet 2013) ou de la deuxième (31 juillet 2014). L'information a été transmise par écrit au Centre du patrimoine mondial. Veuillez contacter votre point focal national pour confirmation.

- **Gestion du temps** : Pour bien remplir le questionnaire, il faut réunir un important volume d'informations sur chaque bien du patrimoine mondial. Le temps nécessaire pour remplir le questionnaire dépend donc de la mesure dans laquelle ces informations sont disponibles et accessibles. Veuillez envisager de lancer le travail d'établissement des réponses au questionnaire le plus tôt possible afin d'avoir une vision d'ensemble des informations dont vous aurez besoin et d'organiser le travail de manière efficace, en échelonnant les séances en ligne au besoin.

¹ L'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord sera lancé le 6 juillet 2012. Étant donné toutefois le nombre élevé de biens du patrimoine mondial, l'exercice s'étendra sur une période de trois ans, les pays étant répartis en deux groupes (A et B). Le questionnaire ne sera cependant disponible pour chacun des deux groupes que pendant un an (voir distribution des groupes p. 17).

Feuille de route

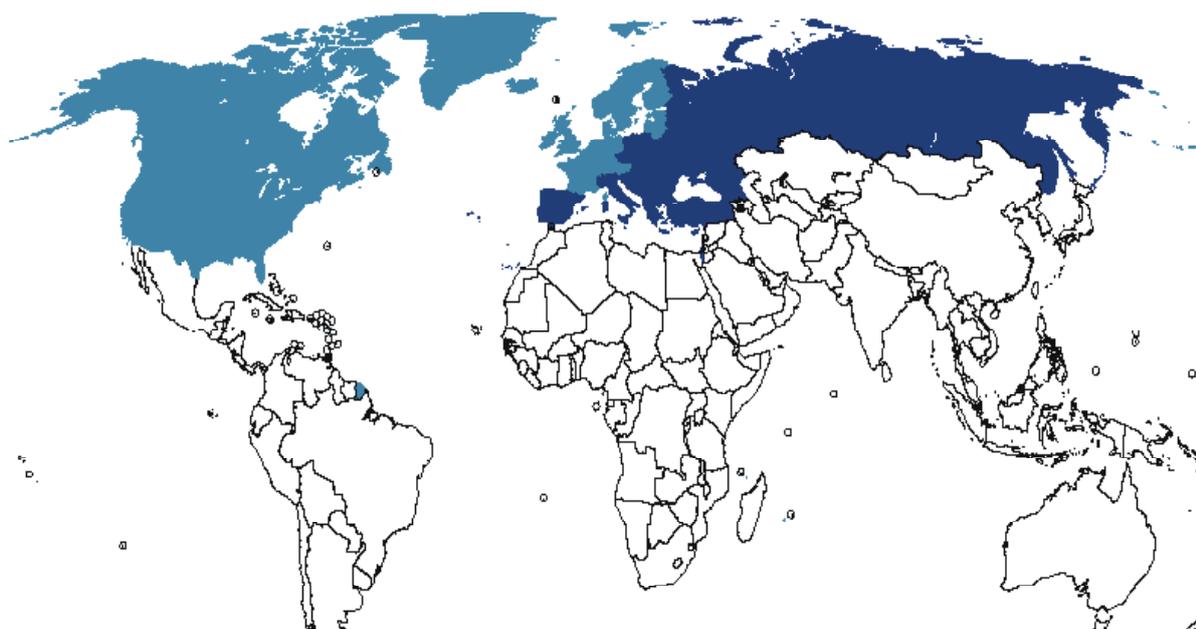
Groupe A 2012/2013	6 juillet 2012	Lancement de l'exercice de du Rapport périodique
	1 septembre 2012	Questionnaires disponibles pour le Groupe A
	Automne/hiver 2012-2013	Les gestionnaires de sites remplissent la section II du questionnaire
	31 juillet 2013	Date limite de soumission des questionnaires du Groupe A (sections I et II) au Centre du patrimoine mondial par les points focaux nationaux
Groupe B 2013/2014	1er septembre 2013	Questionnaires disponibles pour le Groupe B
	Automne/hiver 2013-2014	Les gestionnaires de sites remplissent la section II du questionnaire
	31 July 2014	Date limite de soumission des questionnaires du Groupe B (sections I et II) au Centre du patrimoine mondial par les points focaux nationaux

Groupe A (juillet 2012 - juillet 2013) :

Allemagne - Autriche - Belgique - Canada - Danemark - Estonie - États-Unis d'Amérique - Finlande - France - Irlande - Islande - Lettonie - Lituanie - Luxembourg - Monaco – Norvège - Pays-Bas - Royaume-Uni – Suède – Suisse.

Groupe B (juillet 2013 - juillet 2014) :

Albanie - Andorre - Arménie - Azerbaïdjan - Bélarus - Bosnie-Herzégovine - Bulgarie - Chypre - Croatie - Espagne - Fédération de Russie - Géorgie - Grèce - Hongrie - Israël - Italie - Malte - Moldova - Monténégro - Pologne - Portugal - République tchèque - ex-République yougoslave de Macédoine - Roumanie - Saint-Siège - Saint-Marin - Serbie - Slovaquie - Slovénie - Turquie - Ukraine.



Contacts

Pour toute question additionnelle, n'hésitez pas à nous contacter par
courriel : wh-periodicreporting@unesco.org
ou par téléphone : +33 (0)1 45 68 14 40.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

